

FOUQUEBRUNE info

Juillet

2018

N° 87

Sommaire

Les Promenées	p1
Dans'Art : APA	p2
Concours AMOPA	p2
Simplification des démarches : CNI	p2
Bilan financier 2017	p3
Taux d'imposition	p3
Subvention 2018	p3
Rappel de quelques règles	p4
Salle socio-culturelle	p4
Sur votre agenda	p4
Informations pratiques	p4

Bulletin d'information locale

Edité sous la responsabilité du Conseil municipal de Fouquebrune

Imprimé par ABC l'imprimerie



Dominique Gras « Arsène Folazur »



Cie Pas Par Hasard « Sur un air d'autoroute



Les Frères Peuneu « Hou »



Djaâmi – Concert de clôture



Cie Chicken Street « Poilu »



Cie Etre'Ange « Métamorphose »

Les Promenées – 6^{ème} édition

La sixième édition les Promenées s'est déroulée le 6 juin dernier. Compte tenu des mauvaises conditions météorologiques, les représentations ont eu lieu à la salle Henri-Dunant de Montmoreau-Saint-Cybard.

Nous avons pu retrouver Nicolas Moreau et la Cie Chicken Street avec son théâtre d'objet « Poilu » ainsi que la Cie Etre'Ange avec une performance de danse hip-hop, « Métamorphose ». La Cie Pas par hasard nous a fait voyager « Sur un air d'autoroute ». Côté humour, nous avons découvert les acrobaties sonores des Frères Peuneu (« Hou ») et les jeux de mots signés « Arsène Folazur ».

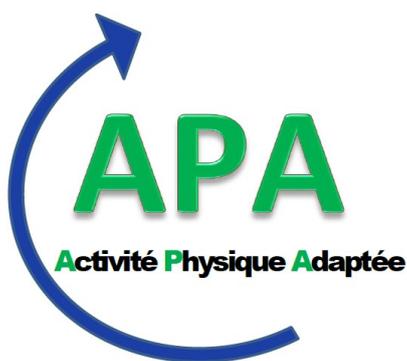
Ce bulletin est ouvert aux articles et annonces des associations, ils doivent être adressés à la mairie

Dans'art : une nouvelle activité à la rentrée

A partir de septembre, l'association Dans'art proposera deux séances hebdomadaires d'Activité Physique Adaptée, destinée à tous.

Selon la demande, une séance se tiendra le vendredi matin et une autre en soirée (jour à définir).

Si vous êtes intéressé par cette nouvelle activité, nous vous invitons à prendre contact avec Mme BREAUX ou Mme BUREAU-HAUSCARRIAGUE dont les coordonnées figurent ci-dessous.



FOUQUEBRUNE

Séances d'Activités Physiques Adaptées

(Particuliers, Associations, Etablissement spécialisés...)

Enfants – Adultes

Garantie de séances professionnelles, Adaptées et sécurisées



BREAUX Morgan

- Enseignant en Activité Physique Adaptée
N° SIREN : 827796764
- Diplôme Universitaire des Sciences du sport mention Activité Physique Adaptée et Santé

CONTACT :

M BREAUX Morgan
06 13 64 40 32

Ou

Mme BUREAU-
HAUSCARRIAGUE Dorianne
06 63 45 32 70



PRISE EN CHARGE TOUT PUBLIC

- **Pratique d'une activité physique**
(Remise en forme, Perte de poids, Prévention-Santé, Renforcement musculaire...)
- **Maladie Chronique**
(Diabète, Obésité, Lombalgie, Cancer, Déficiences cardiaques et/ou respiratoires, Sclérose en plaque...)
- **Vieillessement**
(Perte d'autonomie, Parkinson, Alzheimer, Ostéoporose...)
- **Situation de handicap moteur, mental ou social**
(Hémiplégie, Prothèse, Déficience intellectuelle, Autisme...)

Concours AMOPA : Défense et illustration de la langue française

L'année dernière deux élèves de Fouquebrune ont reçu le concours AMOPA, il s'agit de Justine FAVRE (Chassagne) et de Charlotte LAMBERT (La Tricherie). Elles ont dû composer sur le sujet suivant : Un nouvel élève vient d'arriver dans votre classe. Il parle peu. Avec des camarades, vous décidez de l'accueillir. Que lui dites-vous et que faites-



vous pour en faire un nouvel ami ?

Cette année, c'est Camille NOUHAUD (Chassagne) qui a reçu le prix. Le sujet proposé était le suivant : Si tu pouvais habiter la maison de tes rêves, à quoi ressemblerait-elle ?

Simplification des démarches : Carte nationale d'identité

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :
<http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>
- Je saisis mon état civil et mon adresse
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (listées ci-dessous et sur le site de la préfecture).
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

En Charente, 19 mairies sont équipées de bornes biométriques :

- 1) Angoulême
- 2) Barbezieux
- 3) Chabanais
- 4) Champniers
- 5) Chasseneuil-sur-Bonnieure
- 6) Châteauneuf-sur-Charente
- 7) Cognac
- 8) Confolens
- 9) Gond-Pontouvre
- 10) Jarnac
- 11) La Rochefoucauld
- 12) Mansle
- 13) Montbron
- 14) Montmoreau-Saint-Cybard
- 15) Mouthiers-sur-Boëme
- 16) Rouillac
- 17) Ruffec
- 18) Segonzac
- 19) Soyaux

La majorité de ces mairies reçoit uniquement sur rendez-vous.

Retrouvez les coordonnées et horaires d'ouverture de ces mairies sur le site de la Préfecture de la Charente.

A l'exception de Champniers, Mouthiers-sur-Boëme et Jarnac, ces mairies peuvent également prendre en charge vos demandes de passeport.

Bilan financier 2017

Budget général

Résultat de l'exercice

Fonctionnement	-101 445,46€
Investissement	244 042,07 €

Résultat reporté

Fonctionnement	209 724,81 €
Investissement	-55 354,54 €

Affectation de résultat

Fonctionnement	46 834,54 €
----------------	-------------

Excédent global de clôture : 250 132,34 €

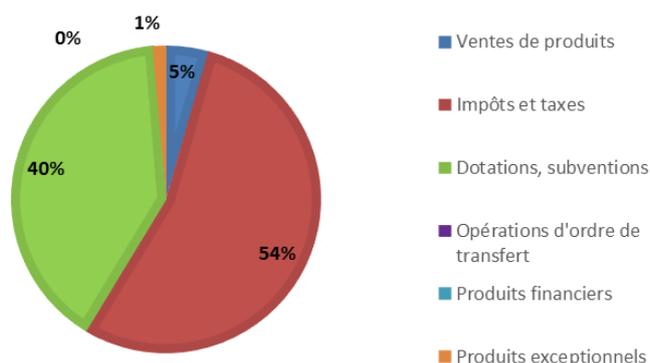
Budget assainissement

Excédent global de clôture : 729,08 €

Reste à réaliser (travaux commandés en 2017 et facturés sur l'exercice 2018) : 90 532,80 €

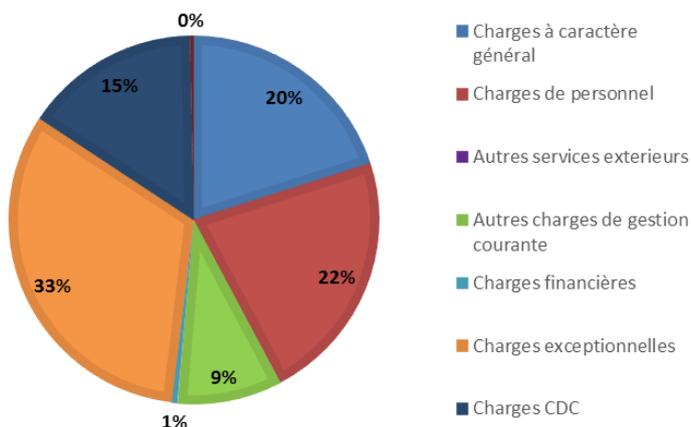
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

437 391,62 €



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

538 837,08 €



Taux d'imposition inchangés

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal a voté le maintien des taux d'imposition en vigueur :

- Taxe d'habitation : 12.63%
- Taxe foncière bâti : 24.02%
- Taxe foncière non bâti : 24.49%

Subventions 2018

Les demandes de subventions sont reçues en Mairie et font l'objet d'une commission interne formée de quelques conseillers municipaux.

Les choix d'attribution sont guidés par trois points importants :

- L'enveloppe budgétaire dédiée aux subventions
- Le contexte socio-économique
- Les objectifs des associations ou les structures qui en font la demande

Chaque dossier est examiné individuellement en fonction des éléments fournis (budget, courriers...)

Les orientations prises depuis quelques années portent essentiellement :

- Sur les associations à but social où la demande est forte (croix rouge par exemple)
- Les associations qui viennent en aide à des administrés, enfants de la commune (sport, handicap, études...) structures qui peuvent être communales, cantonales, départementales, régionales...
- Les associations à but culturel

Subventions 2018

5 370 €



L'objectif est donc bien de répondre au mieux aux besoins exprimés dans le cadre et les limites ci-dessus.

Bénéficiaires	Attribution 2018
France ADOT	50 €
Les restos du cœur	50 €
Association KOMBI BEOGO GUIE	100 €
Banque alimentaire	100 €
Amicale des donneurs de sang	200 €
Croix rouge	1 000 €
Ligue contre le cancer	50 €
Association des Paralysés de France	30 €
Association prévention routière	50 €
Comité des fêtes	1 700 €
Dans'art	230 €
Ste chasse Fouquebrune	180 €
Amicale du temps libre	100 €
Amicale des anciens combattants	70 €
Les promenées	1 000 €
Association sportive Villebois (Hand Ball)	160 €
ASVHB (football)	300 €
TOTAL	5 370 €

Rappel de quelques règles



Prévention des incendies

Arrêté préfectoral du 3 mai 2016 relatif à la prévention des incendies de plein air

Le brûlage des déchets verts est formellement interdit sur l'ensemble du département depuis le 1^{er} juin 2018. Ils doivent être évacués vers les déchetteries environnantes.

Concernant les **résidus agricoles**, les brûlages de paille sont interdits (conditionnalités PAC), le brûlage des autres résidus agricoles est soumis à autorisation (déclaration à effectuer en mairie).

Le brûlage des déchets ménagers est strictement interdit.

L'utilisation des barbecues est règlementée, ceux-ci doivent notamment être placés à 5 mètres minimum de toute matière inflammable (herbes sèches, arbres, papiers...).

L'intégralité de l'arrêté préfectoral est disponible en mairie et sur le site de la préfecture.



Ordures ménagères

Ne sortir les conteneurs et sacs poubelles qu'en fin de journée (surtout en période de chaleur) afin d'éviter les odeurs incommodantes.

Vérifier que les sacs ne sont pas ouverts avant d'être placés sur le domaine public.

Les sacs jaunes doivent être sortis la veille du jour de ramassage.

Les dépôts sauvages de déchets de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, encombrants...) sont interdits sur l'ensemble du territoire.



Bruits de voisinage

Pour rappel, les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des engins thermiques ou générant du bruit ne sont autorisés que sur les plages horaires suivantes :

- **Les jours ouvrables** : de 8h30 – 12h et de 14h30-19h30
- **Les samedis** : de 9 – 12h et de 15h – 19h
- **Les dimanches et jours fériés** : de 10h – 12h

Concernant l'utilisation des radios, télévisions, instruments de musique... , les propriétaires sont tenus de prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.



Animaux

Les propriétaires d'animaux sont tenus :

- De préserver la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit,
- D'éviter la divagation de leurs animaux
- De ramasser leurs déjections sur la voie publique

Salle socio-culturelle

La commune a entrepris des travaux de rénovation et de mise aux normes de la salle socio-culturelle (accessibilité PMR - Personnes à Mobilités Réduites, acoustique...). Les travaux démarreront au printemps 2019 pour une durée estimée de 10 mois.

La salle socio-culturelle sera donc indisponible à la location et au prêt du 1^{er} mai 2019 au 1^{er} mars 2020.

Sur votre agenda

Commémoration du 24 août 1944
Dimanche 26 août à 11h
Monument aux morts de l'étang Gènevreau

Randonnée de la Motte
21 octobre 2018
Organisée par le VSEC

Informations pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

Mardi : 09 h 00 à 12 h 00
Mercredi : 09 h 00 à 12 h 00 – 13 h 00 à 16 h 00
Judi : 14 h 00 à 17 h 30
Vendredi : 09 h 00 à 12 h 00 -13 h 30 à 17 h 00

Tél : 05 45 24 58 89
Fax : 05 45 24 05 57
e-mail : fouquebrune@orange.fr

Pharmacies de garde

A partir du samedi 20h au dimanche matin 09h.
A partir du dimanche 20h au lundi matin 09h.
Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême.

Pour la journée du dimanche, de 09 à 20h, la pharmacie de garde est celle du secteur, indiquée dans la presse.

Médecins de garde

POUR CONNAÎTRE LE MEDECIN DE GARDE
LE WEEK-END : Composer le 15

Numéros d'urgences

15 SAMU
17 Police ou Gendarmerie
18 Pompiers
112 Numéro d'urgence européen
115 SAMU Social (hébergement d'urgence)
119 Enfance en danger